

DÉPARTEMENT
DE LA
Vienne - Inférieure

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de ROYAN

ARRONDISSEMENT
ROCHEFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON
ROYAN

Séance du 11 Février 194 6

OBJET :
rap. XXIV
art. 1

L'an mil neuf cent quarante six, le onze du mois de Février
le Conseil municipal de ROYAN s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. REGAZONI Maire

en session { ordinaire
d'après convocations faites le 4 Février 1946
extraordinaire

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :
23

Etaient présents : MM. REGAZONI Charles, Veysièze, Roché -
doreux, Dasseux, Julien, Mme Farizet, Melle Rickosky
M. Papdet, Prugnaud, Boulerne, Congo, Thomas, Savi-
gnac, Chazeau, Couail, Senclier, Thibaudeau, Arrivé
Bouchet, Domecq, Chollet, Ollivier, Pérandeau.

DATE
Affichage, à la porte
mairie, du compte
de la séance ?

Absents : MM. Consinet, Prot, Grussenmeyer, Simon.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BERLUDÉAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil décide de voter un crédit de
400.000 frs pour "aménagement et clôture de la partie
du cimetière en cours d'acquisition.

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits. **les membres présents à la séance.**

Ont signé au registre : MM. _____

N'ont pas signé : MM. _____

Le vote a eu lieu au public, établir à la désignation de l'acte (Art. 51 de la loi d'avril 1884).

En conséquence à la suite la loi qui les a empêché de signer (Art. 57 de la loi municipale).

PROUVE